

A LIRE

dans ce numéro :

Fusion du Bois
et du Meuble Page 3

Le Congrès Page 3

Voilà où
ça mène Page 4

Pulpe et
Commerce Pages 4-5

News Digest Page 8



VOL. XXIX — No 30

Montréal, 14 août 1953

Par la
solidarité :

LIBERTE
SYNDICALE

et

PROMOTION
OUVRIERE

Du même et du pareil

Une devinette...

Entre autres inexactitudes parsemées sur le cours d'un long article, j'ai relevé les deux paragraphes suivants, particulièrement odieux pour toute personne de bonne foi. Lisez attentivement :

On nous disait, à Rouyn, qu'à l'assemblée des mineurs, convoquée par l'Union pour poser la question de grève, pour chaque heure de discours, il avait été question de hausse de salaires pendant cinq minutes et du check-off pendant cinquante-cinq minutes. Cinq minutes pour ce qui concerne le revenu des ouvriers, et cinquante-cinq minutes pour ce qui assure le revenu des chefs d'union. Et si la grève est déclarée, ce sont les ouvriers qui cesseront d'être payés, pendant que les chefs d'union auront leur salaire intégral, courront le pays aux frais des ouvriers et se feront de la publicité aux frais des ouvriers.

Pendant que 700 ouvriers restaient des mois sans paye à Louiseville, aucun des agitateurs, de Granby, ou de Montréal, ou de Shawinigan, qui avaient fomenté la déclaration de grève, n'a perdu un seul sou de son propre revenu.

Et voilà maintenant la devinette : dans quel journal ces deux paragraphes ont-ils été écrits ? Dans un organe capitaliste comme le Financial Post ? Dans un journal conservateur et réactionnaire comme la Gazette ? Montréal-Matin ?

Non. Détrompez-vous. Ces lignes ont été tracées par la plume de M. Louis Even et publiées dans l'organe officiel du Crédit social : **Vers demain**. Voilà comment une publication qui se veut sincèrement réformatrice et d'esprit social, une publication qui recrute ses abonnés parmi les travailleurs syndiqués dont elle veut sincèrement le bien; voilà comment un journal de bonne foi ramasse les ragots et les mensonges capitalistes pour nous les servir à la sauce du mensonge.

Pour moi, je m'empresse de le dire, ces propos constituent une surprise et une surprise douloureuse. Je n'ai pas la foi créée (Suite à la page 2)

L'élection fédérale n'a presque rien changé au paysage politique du pays — Les vieux partis restent en place — Gains du CCF — "Pourquoi" avons-nous voté ?

Les ouvriers canadiens ont-ils fait leur devoir à l'élection de lundi dernier? Il est permis d'en douter. Si, en effet, nous reconnaissons qu'ils ont fait "pour le mieux", ce serait reconnaître du même coup que sous le gouvernement libéral, tout va "pour le mieux". Et pour qui est mêlé à l'Action syndicale depuis quelques années, voire depuis quelques mois, il est bien clair que cette dernière affirmation est in-

Chance manquée

Le journal Le Devoir a remarqué, mardi dernier, que nous avons perdu une belle chance, sinon de renverser le gouvernement, ce qui semblait impossible, du moins de créer une opposition sérieuse et bienfaisante au gouvernement

libéral. L'article notait qu'aucun gouvernement n'est vraiment bon, s'il n'a devant lui une opposition vraiment menaçante. Qui dira le contraire ?

Mais le problème pour bien des voteurs, c'est qu'ils n'aimaient pas les partis d'opposition. Ils ont cru qu'avec M. Drew, la condition ouvrière ne serait pas améliorée. Ils ont cru que le parti CCF ne leur convenait pas, en dépit de son programme infiniment plus tentateur (pour des ouvriers, toujours) que celui des deux vieux partis. Pour les fins de cet article, nous respecterons ces convictions.

Moins respectable

Ce qui est moins respectable, cependant, c'est que la masse des ouvriers se laisse encore influencer par les moyens que les grands financiers mettent aux mains des partis capitalistes.

Est-ce qu'il n'est pas pénible qu'un grand nombre de travailleurs votent encore sans même jeter un coup d'oeil sur les programmes des partis, qu'ils se fient seulement au nombre et à la grandeur des affiches qui ornent les poteaux, à la durée et au tapage des émissions radiophoniques, payées, nous le savons tous, par les grandes corporations financières ?

Enfants! un peu...

Il faut bien reconnaître que nous nous conduisons trop souvent, en politique, comme

des enfants, comme le petit gars qui achète telle sorte de chocolat parce que l'enveloppe est plus belle... Il est urgent que l'éducation politique se fasse parmi nous, pour nous intéresser aux vrais problèmes, pour nous apprendre à voter sur un programme, non pas sur des tapes dans le dos, des affiches ou des "assemblées montres" et des taxis qui viennent nous chercher à la maison...

Quant à la "peur de quitter les libéraux" parce qu'on n'aime pas les autres, était-elle vraiment fondée ? Même si tous les ouvriers avaient voté pour une opposition plus conforme à leurs aspirations, le gouvernement n'aurait pas été battu. Mais il y aurait aujourd'hui une opposition sérieuse aux Communes.

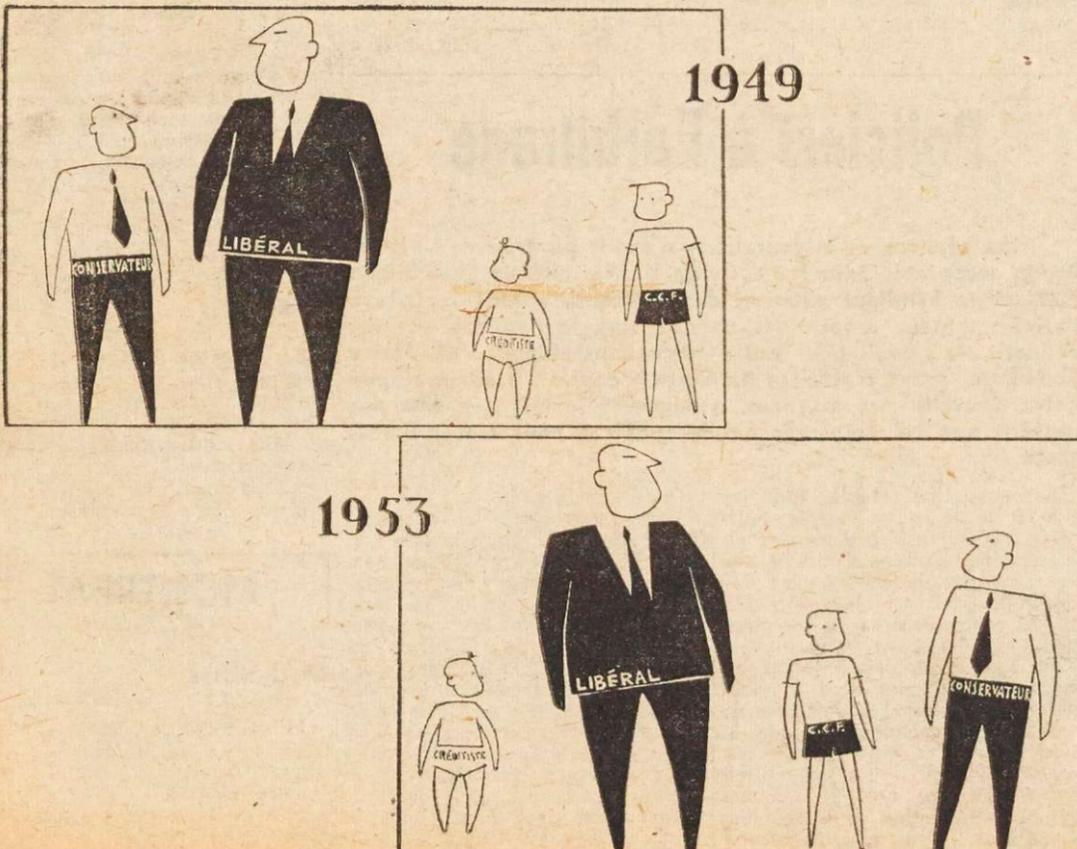
Maintenant, au contraire, nous avons du même et du pareil. M. C. D. Howe pourra continuer de faire ses petites besognes au service du capitalisme sans être le moins du monde dérangé par une opposition trop faible.

C'est urgent

Nous ne pouvons donc pas être très fiers du vote ouvrier dans cette élection. Si le gouvernement abuse de nous, s'il refuse toutes nos demandes au cours des prochaines années, il faudra nous en prendre à nous-mêmes en même temps qu'à lui.

Le vote du 10 août démontre une fois de plus l'urgence de l'orientation politique intensive.

On a repris la photo de famille...



...mais personne (ou presque) n'avait changé!

Une devinette

(Suite de la page 1)

ditiste mais je connais M. Louis Even, C'est un homme que je respecte. Je n'ai jamais mis en doute sa parfaite sincérité.

C'est pourquoi je me demande comment M. Even peut dire de la retenue syndicale qu'elle est exclusivement un moyen "qui assure le revenu des chefs d'union". Ignore-t-il à ce point le syndicalisme et la réalité pour n'avoir pas encore compris que la retenue syndicale protège tout aussi bien les travailleurs eux-mêmes que les permanents syndicaux? N'y voir que préoccupation de salaire de la part des chefs, n'est-ce pas de la pure interprétation malveillante? Que dirait M. Even si je prétendais ici (ce que je ne crois pas du tout) qu'il fait courir ses militants, qu'il leur fait vendre des abonnements à **Vers demain** uniquement pour se faire vivre? Car M. Even, sauf erreur, vit du mouvement créditiste comme les agents d'affaires vivent de leur travail au service des salariés...

Exemple mal choisi

Et quand M. Even cite l'exemple de Louiseville, il tombe particulièrement mal. Il lui aurait suffi de s'informer pour apprendre que tous les permanents de la CTCC sans aucune exception ont accepté une coupure de salaire au profit des grévistes de Louiseville que certains ont même versé leur paye entière, certaines semaines, au fonds de secours des grévistes. Ce ne sont pas des choses que mes camarades crient sur les toits et ils ont raison. Est-ce à dire que lui-même se prive entièrement de tout revenu dès qu'un membre de sa Ligue se trouve en grève? Que le Pape jeûne à mort parce que des chrétiens meurent de faim dans un coin quelconque du monde?

Enfin, quand il parle des agitateurs qui ont fomenté la grève de Louiseville, M. Even n'ignore pas (nous l'avons à maintes reprises répété) que cette grève a été déclarée après **trois votes secrets successifs** qui tous approuvaient la grève à plus de 85% des voix. Que lui faut-il donc comme démocratie?

* * *

Je le répète, sans avoir la foi créditiste, j'estime M. Even. Je le crois sincère. Et je veux penser que ces mensonges, ces insinuations malveillantes généralisées à tous les militants syndicaux (j'admets que nous avons, comme tout groupement nos profiteurs) lui ont échappé. Car s'il colportait consciemment des mensonges semblables, je devrais lui retirer mon estime.

Cela ne lui ferait peut-être aucune peine. Mais pour moi, il me serait pénible de penser qu'un homme de son intelligence et de son dévouement sa ravale au rang des employeurs anti-syndicaux les plus égoïstes.

Gérard PELLETIER

LA PERLE DE LA SEMAINE

RECLAMATION DE SALAIRE!

La perle d'une semaine d'élections est généralement de caractère politique. Celle de cette semaine ne fait pas exception.

Voici ce que racontent les mauvaises langues dans une certaine ville du Canada de langue française.

Les journaux de cette ville ayant rapporté qu'une équipe de fiers-à-bras, communément appelés "bouncers" ou "matamores", avait causé pour plusieurs milliers de dollars de dommages à la maison d'un candidat au fédéral, la rumeur publique veut que les faits soient les suivants.

Le dit candidat, dont la maison fut dévastée, aurait engagé à son propre service les fiers-à-bras en question. Mais comme, au soir de l'élection, il se vit battu à plate couture, il aurait refusé de payer les cachets (assez élevés) promis aux "professionnels du cassage de gueules". Et ce serait la raison pour laquelle les dits professionnels seraient allés prendre une marche sur le clavier de son piano et essayer leurs bottes à l'intérieur de son réfrigérateur...

Voilà qui en dit long, si c'est exact, sur les mœurs électorales en certains secteurs urbains. Ce candidat a été défait, mais nul doute que d'autres, plus riches ou plus heureux, se sont fait élire avec les mêmes secours "professionnels" et qu'ils défendront ensuite à Ottawa la démocratie.

O.K. — Mais laquelle...?



FA 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS

CONTRE

LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC

Compagnie 38, rue Caron, Québec, P. Q.

LA SEMAINE

SHAWINIGAN

La Tuque

A la Brown de La Tuque, la Compagnie et le Syndicat ont renouvelé leur contrat de travail le 1er août. Ce contrat expirera le 16 mai 1954. Cette entente donne suite à la sentence arbitrale rendue dernièrement. Voici les principaux points de la nouvelle convention:

1.) Six cents de l'heure de rétroactivité pour douze mois.

2.) Boni de 3% sur le total des salaires reçus par l'employé entre le 6 décembre 1953 et le 27 février 1954.

3.) Réduction de la semaine de travail de 48 à 42 heures avec nouveaux taux de base de \$1.39 l'heure, ce qui représente une hausse de 11% sur l'échelle de salaire actuelle.

4.) Une fête additionnelle payée et chômée.

5.) La prime de nuit est augmentée de 3 cents à 5 cents l'heure.

6.) Maintien d'affiliation pour la durée de la convention.

7.) Amélioration du plan de vacances.

En ce qui concerne les employés de bureau de la Brown Corporation de La Tuque, d'autres séances de négociations post-arbitrales ont eu lieu la semaine dernière.

Grand'Mère Knitting

Mercredi dernier, il eut élection à la vice-présidence de ce syndicat dont le siège devint vacant lorsque le confrère Aurèle Germain fut appelé à remplacer le confrère Emilien Plante, démissionnaire. Le confrère Maurice Tellier fut élu au siège de la vice-présidence. Nos sincères félicitations au nouvel élu.

A l'Aluminium

Une rencontre de conciliation a eu lieu entre la compagnie et le syndicat. Monsieur Gaston Cholette, du Service de conciliation, fit une proposition sur les points en litige. La compagnie fit des offres, lesquelles furent présentées aux membres du syndicat au cours d'une assemblée.

A cette assemblée, les membres mandatèrent le comité de négociation pour retourner de vant la compagnie et tenter d'obtenir pleine rétroactivité ainsi qu'une certification écrite qu'il auraient trois semaines de vacances si les ouvriers d'Arvida l'obtenaient.

Policiers à l'arbitrage

Les séances de négociations n'ayant pu trouver une solution acceptable pour les deux parties, la cité de Shawinigan Falls et le Syndicat national des Policiers, auront recours à l'arbitrage pour déterminer ce que sera le nouveau contrat collectif de travail pour notre force constabulaire. M. Harry St-Hilaire, agent d'affaires du Conseil central, a communiqué cette nouvelle aux journaux, soulignant le fait que tous les moyens ont été employés par le syndicat pour éviter l'arbitrage.

La convention actuelle, qui prend fin le 31 juillet dernier, obligeait les policiers à demeurer en service 56 heures réparties sur une semaine de sept jours: l'échelle de salaires variait entre \$42 et \$50 par semaine pour les constables de deux ans de service et plus. Les constables devaient en outre, se rapporter sans rémunération à tout appel pour incendie.

Dans les amendements que le syndicat voulait faire inscrire au renouvellement de la convention de travail, les policiers demandaient la réduction de la semaine de 56 à 48 heures; cette réduction d'heures de travail serait appliquée un an après la signature du renouvellement de la convention de travail. Cette demande a été

Une demande officielle

La Fédération du Textile ne démord pas de ses revendications au sujet d'une enquête dans l'industrie qui l'intéresse. Voici le message qu'elle faisait parvenir récemment au premier ministre du Canada:

"Nous vous demandons au nom des travailleurs du textile d'instituer enquête royale pour examiner problème tarifs et requête des employeurs pour augmenter protection tarifaire contre produits textiles étrangers. La Commission d'enquête devra à la fois étudier la nécessité de cette protection tarifaire pour l'industrie textile canadienne et ses conséquences sur l'économie du pays".

René COSSELIN, président,
Fédération N.C. du Textile Inc.

Durant la journée de mardi, le comité de négociation rencontra de nouveau la compagnie sur les points demeurés sans réponse satisfaisante pour les ouvriers. La compagnie refusa de donner plus que 50% de la rétroactivité, et pour ce qui est de la certification écrite de trois semaines de vacances, la compagnie ne voulut pas donner de garantie écrite, mais donna une garantie verbale que si les ouvriers d'Arvida obtenaient trois semaines de vacances, ceux de Shawinigan l'auraient également.

Après cette rencontre, le comité de négociation a décidé de tenir deux grandes assemblées, l'une mercredi soir pour les travailleurs de jour et de minuit à huit et l'autre à une heure dans la nuit pour ceux qui travaillaient de quatre à minuit. A ces assemblées, les membres ont décidé qu'un vote par bulletin secret soit pris le jeudi suivant afin de décider de l'acceptation ou du rejet des offres de la compagnie. Le résultat fut favorable à l'acceptation des offres patronales.

Vendredi et samedi, le comité de négociation du syndicat rencontra de nouveau la compagnie pour préparer la rédaction de la convention collective de travail afin que tout soit complet avant la signature.

La signature du contrat a eu lieu samedi à midi. Le syndicat était représenté par Ted Payne, directeur du comité de négociation, Gérard Hébert, James McCulloch, René Robert, Marcel Pelletier, Réal Marchand et Ovide Champagne tandis que la compagnie était représentée par Charles E. Lewis, Tom Edgeworth et René St-Arnaud. Assistait aussi à

cette séance le conciliateur M. Gaston Cholette.

Parmi les principaux points obtenus par le syndicat, on remarque:

1. La séniorité reconnue.
2. En ce qui concerne la sécurité syndicale, le syndicat obtient le check-off.
3. Une augmentation générale de salaire de 8% avec un taux de base de \$1.38 l'heure.
4. 8 fêtes chômées et payées au lieu de 6.
5. La prime de nuit sera de 6 sous l'heure pour les travailleurs sur la relève de quatre heures à minuit et de 8 sous de l'heure sur la relève de minuit à 8 heures.
6. Il y aura rétroactivité au 11 juin 1953.
7. La convention durera 12 mois à compter de la signature.
8. En cas de griefs portés à l'arbitrage, la sentence devra être rendue 30 jours après la fin des séances publiques.

De plus, le syndicat obtient une promesse de la compagnie que le prochain contrat sera négocié en français et que le texte officiel sera le texte français.

QUEBEC

Papier façonné

Voici le résultat des élections récentes du Syndicat des Employés du Papier façonné de Québec, affilié à la Fédération de la Pulpe et du Papier: président, M. Roger Fiset; vice-présidente, Mlle Yolande Desroches; secrétaire-archiviste, M. Chs-Henri Galibois; secrétaire-trésorier, M. Etienne Blouin; directeur, M. René Proulx; directrice, Mlle Juliette Ferland; sentinelle, M. Alex Hamel.

Le gant

Le Syndicat du Gant de Saint-Raymond vient de procéder à ses élections annuelles. Mlle Marie-Rose Paradis fut élue présidente et Mlles Anne-Marie Gervais et Monique Ouellette ont été élues respectivement trésorière et secrétaire de ce syndicat.

MONTREAL

Machinistes

Le mois dernier, le Syndicat des Machineries de Montréal se choisissait un nouvel exécutif pour l'année 1953-54. Voici la liste des nouveaux élus: président, M. Clément Maréchal; vice-président, M. Claude Rousseau; trésorier, M. Gilles Landry; secrétaire, M. Emmanuel Greffe; organisateur, M. André Trickey.

LA SEMAINE

Le Congrès de la C.T.C.C.

Du 12 au 18 sept. — A Québec

Voici le programme du prochain congrès tel qu'arrêté par le Bureau confédéral :

LIEU : Edifice des Syndicats Catholiques, 555 boulevard Charest, Québec.

SAMEDI LE 12 :

9 hres a.m. : Séance des comités suivants :

a) Comité du rapport du président et du rapport du Bureau Confédéral.

b) Comité du rapport du trésorier.

12 hres p.m. (midi) : Enregistrement des délégués, à 555 boul. Charest, jusqu'à 11 h. p. m.

DIMANCHE LE 13 :

10 hres a.m. : Rencontre avec les autorités municipales.

10.45 hres a.m. : Messe.

12 hres p.m. : Photographie.

12 hres p.m. à 2 hres p.m. : Enregistrement des délégués.

2.30 hres p.m. : Ouverture du congrès par le rapport du président général.

4 hres p.m. : Réception des invités d'honneur. (Avec les membres de l'Exécutif et du Bureau Confédéral).

Soirée libre pour l'ensemble des délégués.

Les comités suivants siégeront le dimanche soir :

a) Comité des lettres de créance,

b) Comité de propagande et de publicité,

c) Comité de la constitution,

d) Comité du logement,

e) Comité de l'Assurance-chômage,

f) Comité des jeunes travailleurs,

g) Comité des femmes au travail.

LUNDI LE 14 :

9.30 hres a.m. : Rapport du comité des lettres de créance. — Rapport du trésorier. — Rapport du Bureau Confédéral.

2 hres p.m. : Rapport du Comité du rapport du président et du Bureau Confédéral.

8 hres p.m. : Rapport du Comité du rapport du président et du Bureau Confédéral (suite).

MARDI LE 15 :

9.30 hres a.m. : Rapport des différents comités (Toute la journée).

Soir : libre. Soirée récréative organisée par le Conseil central de Québec.

MERCREDI LE 16 :

9.30 hres a.m. : Discussion libre sur questions d'intérêt général.

11 hres a.m. : Allocution de l'aumônier général.

2 hres p.m. : Feuilleton des résolutions.

JEUDI LE 17 :

9.30 hres a.m. : Feuilleton des résolutions jusqu'à épuisement.

Elections.

Fin du congrès.

En congrès conjoint



Avant la fusion des fédérations du bois et du meuble, les officiers et délégués de chacune se sont réunis séparément afin de discuter du bien fondé de cette mesure. On voit ici le groupe du meuble.

A Québec

Bois et Meuble viennent de se fusionner

F.-X. Légaré, président de la nouvelle Fédération

Les fédérations du bois ouvré et du meuble se sont fusionnées sous le nom de la Fédération des travailleurs du bois ouvré du Canada au cours du congrès conjoint qu'ont tenu ces deux organismes à Québec les 7, 8 et 9 août dernier.

Ce projet était à l'étude depuis quelques années déjà et, l'an passé, les deux fédérations avaient également tenu un congrès conjoint.

C'est le confrère F.-X. Légaré, vice-président de la C.T.C.C., qui a été élu président de la nouvelle fédération à l'issue des délibérations.

La fusion de ces deux groupes a été faite dans le but de renforcer les cadres des organismes existants et d'assurer aux travailleurs de ces deux secteurs importants de l'industrie canadienne une meilleure protection de leurs droits et une défense plus efficace de leurs conditions de travail. Une fédération puissante numériquement est mieux en mesure que des groupements faibles d'apporter à ses membres des services durables tant au point de vue technique qu'en matière d'organisation.

Les officiers sont les suivants : 1er vice-président, Normand Dubé, de Price (bois ouvré); 2e vice-président, le confrère Ovide Fauteux, de Coaticook (meuble); secrétaire, le confrère G.-Aurèle Pelletier, de Cabano, (bois ouvré); trésorier, le confrère Léo-Paul Huot, de Beauharnois (meuble).

ges-Etienne Gagné, président de la fédération du meuble, s'est exprimé dans le même sens : "Cette fusion, dit-il, doit se faire pour le plus grand bien de nos ouvriers concernés, et aussi pour le plus grand bien de tout le mouvement, c'est-à-dire la CTCC".

Dans son rapport, le président de la Fédération du Bois ouvré a souligné la fondation de trois nouveaux syndicats : le syndicat des Travailleurs du Bois de St-Basile, le syndicat des camionneurs de Ste-Anne des Monts et le syndicat du bois de St-Raymond. Au cours de la même année, deux syndicats ont également été dissous, ceux de St-Pacôme et de Sayabec. Dans les deux cas, la perte du syndicat est attribuable à la fermeture des entreprises.

Rapports

Au cours du congrès, les présidents des deux fédérations pré-existantes, celle du bois ouvré et celle du meuble, ont présenté un rapport général de leurs activités de l'année. L'un et l'autre ont recommandé fortement aux délégués de s'unir dans le but de rendre des services encore plus grands aux travailleurs qu'ils représentent.

Pour sa part, le confrère Emilio Duchesne, après avoir rappelé la fondation de la Fédération du bois ouvré au mois d'août 1943, il y a dix ans cette année, et avoir retracé le travail accompli depuis ce temps, a déclaré : "Depuis 1948, nos deux fédérations (bois ouvré et meuble), sont en contact pour préparer la fusion et il s'en est fallu de peu que la fusion ne se fasse au congrès de l'an dernier. Je dois vous confesser que l'an dernier encore, j'avais des appréhensions au sujet de cette fusion. Cependant, plus j'étudie la question, plus je me rends compte qu'il est temps de fusionner et je vous recommande fortement de voter en faveur de la fusion".

De son côté, le confrère Geor-

Constitution

Au cours du congrès, les délégués ont mis au point un projet de constitution et de règlements qui avait déjà été élaboré lors des sessions antérieures. La constitution établit notamment la juridiction professionnelle de la nouvelle fédération qui groupera les travailleurs des multiples industries dérivées du bois d'œuvre, principalement l'exploitation forestière du bois d'œuvre, les scieries, les fabriques de boiserie et de parquet, l'industrie du meuble, l'industrie des contre-plaqués, les tourneries, les fabriques de jouets en bois et de menus objets d'utilité courante, l'industrie de la menuiserie de la construction en bois à l'atelier, à l'exception des usines de maisons préfabriquées. Enfin, la juridiction de la fédération s'étend aussi à l'industrie du liège et à celle des combustibles ligneux.

Outre le confrère Légaré, élu à la présidence de la nouvelle fédé-



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY
Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

VOILA où ça mène...

Le cas des petits salariés est encore plus frappant: Il y a quelques jours, je recevais un appel téléphonique d'une femme mariée qui travaille actuellement dans l'une de nos industries du Bas faoné à Sherbrooke. Cette dame, âgée de 25 ans, désirait que le Conseil central de Sherbrooke fasse quelque chose pour organiser les employés de bureau dans la ville de Sherbrooke: mon mari, dit-elle, ne gagne que \$35.00 par semaine et avec son seul salaire, nous ne sommes pas capables de vivre. Je suis donc obligée de travailler, de continuer à travailler afin de pouvoir acheter le nécessaire à la vie. Nous n'avons pas d'enfant, nous dit-elle, parce que cela me forcerait à rester à la maison et ayant une bouche de plus à nourrir, ce serait la grande misère.

Des cas comme ce dernier, il en existe des dizaines et des centaines à Sherbrooke, surtout chez les commis de magasin, les commis épiciers-bouchers.

Pour quelles raisons, pensez-vous, les commis épiciers-bouchers ont-ils dénoncé le décret du Commerce de détail à Sherbrooke? C'est parce que ce décret sanctionnait des taux de salaire de \$12.00, \$16.00 et \$18.00 par semaine pour les commis épiciers-bouchers. Les commis avaient-ils raison de demander au ministre du Travail de faire disparaître ce décret qui consacrait des injustices tellement criantes que des épiciers nous ont même confié qu'ils avaient honte quand nous mentionnions les conditions existantes dans le commerce de l'alimentation à Sherbrooke?

(Chronique Syndicale de Sherbrooke)

LE PROBLÈME OUVRIER

Sommes-nous devenus COMMUNISTES ?

La question vous fait rire ?

Et pourtant, il y a des gens qui se la posent sérieusement ! Il y en a même qui y ont déjà répondu avec une assurance qui tient de la certitude ou plutôt de l'innocence.

Depuis que le syndicalisme chrétien a commencé à s'affirmer véritablement chez nous et que le mouvement syndical est parvenu à l'âge adulte, la tendre sollicitude qu'on entretenait autrefois à son égard s'est muée en un courant de méfiance, de résistance et d'hostilité. Un bon nombre il est vrai, comme le disent nos évêques, continuent de lui faire confiance. Mais d'autres sont inquiets, pour ne pas dire plus. Un bon nombre considère le syndicalisme comme une menace constante pour la paix sociale et l'expression de l'égoïsme d'une classe, un instrument placé entre ses mains pour égorger l'employeur et travailler à la démolition de l'entreprise privée. Nous comprenons qu'il est difficile de convaincre les employeurs que le syndicalisme même chrétien, est une bonne chose, encore qu'un certain nombre en aient accepté l'idée. Mais la grande presse, qui est loin d'être d'inspiration ouvrière, fait ordinairement écho aux craintes des capitalistes inquiets pour semer l'équivoque et l'inquiétude dans le grand public. Si bien que le nombre des sympathisants sur lesquels le syndicalisme chrétien pouvait compter parmi les classes qui ne ont pas directement intéressées aux conflits ouvriers, va sans cesse diminuant, et que ceux-là mêmes qui lui sont restés sympathiques, commencent à sentir leur confiance s'ébranler.

Evidemment, la plupart ne vont pas encore jusqu'à mettre en doute le principe d'un syndicalisme chrétien, mais on ne laisse pas de faire voir certaines craintes sur l'orientation chrétienne du mouvement qui le concrétise et l'exprime c'est-à-dire la CTCC. Un certain nombre demanderait même la tête de certains chefs avant de pouvoir lui accorder ou lui redonner leur confiance. Pour résumer, on peut dire qu'en général la conscience chrétienne est émue devant les attitudes prises des dernières années par la CTCC et l'orientation que ses dirigeants lui ont données.

C'est pour cela que nos évêques ont voulu dissiper toute équivoque en proclamant de nouveau et solennellement leur confiance, non seulement dans le principe d'un syndicalisme chrétien, mais aussi dans le mouvement qui l'exprime et le réalise : la CTCC.

Ce témoignage encourageant qui tombe des lèvres si autorisées ne devrait pas manquer de rassurer les gens loyaux et sincères dont la conscience a pu être inquiétée ou troublée par certaines critiques ou accusations qui partent souvent des gens dont le syndicalisme menace les intérêts ou portent ombrage à la puissance.

Ce témoignage de nos évêques n'est pas évidemment une approbation des erreurs qu'ont pu commettre ou qu'ont commises de fait les dirigeants du mouvement syndical, ni une signature en blanc de toutes les attitudes que la CTCC prendra dans l'avenir. Mais faudra-t-il attendre que des hommes soient infaillibles, avant de donner sa confiance aux mouvements qu'ils dirigent ?

Qu'on relise le numéro 104 de la Lettre Pastorale collective ! On y verra que nos évêques sont beaucoup plus compréhensifs et beaucoup plus indulgents.

AUJOURD'HUI

devenez membre de :

L'Entraide Immobilière Laurentienne DEMAIN

Vous posséderez votre maison

1344 est, rue Sherbrooke

Tél. : AM. 3693

DANS LE M

Au congrès du commerce

On mettra l'accent sur les conventions particulières -- L'Exécutif est réélu en bloc --

Commencé samedi soir par l'inscription des délégués, le congrès annuel de la Fédération nationale catholique des employés du commerce s'est continué dimanche matin, après une messe d'ouverture célébrée par M. l'abbé G. Tremblay, ainsi que dimanche après-midi dans les salles des Syndicats nationaux de St-Joseph d'Alma.

Aux messes paroissiales, l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Aurèle Ouellet a développé les quatre grands principes que l'Eglise considère à la base de la doctrine sociale catholique: la dignité de la personne humaine, la légitimité du droit de propriété privé, le droit à un salaire familial et les bonnes relations entre patrons et ouvriers.

Les séances du congrès étaient sous la présidence de M. Lucien Do-

rion. Une centaine de délégués officiels ou fraternels, représentant des syndicats d'employés féminins et masculins de magasins de gros et de détail étaient présents.

Dimanche soir, il y eut un banquet au Salon Monaco de l'hôtel Royal de St-Joseph d'Alma. A la table d'honneur, on remarquait le maire de l'endroit, M. R. Levasseur et son épouse; M. le Dr Auger, député du comté à la législature provinciale, et Mme Auger; M. Lucien Dorion, président de la Fédération, et Mme Dorion; M. Adrien Plourde, vice-président de la C.T.C.C., et Mme Plourde; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération; les présidents des associations patronales et des unions ouvrières. M. Roch Tremblay, organisateur du congrès, agissait comme maître de cérémonie.

Au cours du congrès, les délégués ont reçu les rapports du président, du secrétaire et du trésorier. Voici un résumé de ces rapports:

Conventions et décrets

Le problème des conventions collectives et des décrets retient l'attention de la Fédération des employés du commerce depuis plusieurs années déjà. Il est recommandé à tous les syndicats affiliés de négocier, dans l'avenir, soit une convention collective préliminaire au décret, soit des conventions collectives particulières au-dessus du décret, soit enfin des conventions collectives sans décret, car la négociation de décrets seulement, sans l'existence de conventions collectives sous une forme ou sous une autre, contribue à retarder le progrès syndical.

Un problème particulier a aussi été abordé: celui de l'existence de décrets dans divers endroits de la province, alors que ces décrets contenaient des clauses de salaires, heures de travail et autres conditions de travail inférieures mêmes aux ordonnances de la Loi du salaire minimum, alors qu'il n'existait plus ou à peu près plus de syndicat pour les négocier. Quelques-uns de ces décrets ont été abolis et ceux qui existent encore avec des syndicats fantômes seront également abolis dans le plus bref délai.

Lors du congrès de 1952, à Chicoutimi, le secrétaire annonçait l'affiliation à la Fédération de deux syndicats, savoir: le Syndicat des employés du commerce de Thetford-Mines et le Syndicat des employés des établissements commerciaux d'Asbestos. Depuis, trois nouvelles unités se sont ajoutées, savoir: le Syndicat des employés du commerce de détail de Dolbeau-Mistassini, le Syndicat des employés de commerce de St-Félicien et le Syndicat des employés du commerce de Victoriaville. Ces nouvelles adhésions portent à vingt le nombre de syndicats présentement affiliés à la Fédération avec un effectif de près de 4,000 membres.

L'étude du rapport du trésorier a décidé les délégués en congrès

d'engager une personne en permanence d'ici trois mois pour s'occuper de rendre tous les services possibles aux syndicats d'employés de magasins de gros et de détail, et même de coopératives, dans leurs négociations et organiser de nouveaux syndicats.

Un comité de stratégie a été formé au sein de la Fédération. Ce comité étudiera l'orientation à donner dans le domaine des négociations pour en informer la C.T.C.C. qui se chargera de faire l'unité autour des revendications syndicales à travers la province. Les membres de ce comité seront le président de la Fédération, M. Lucien Dorion, de Québec; Mlle Jeanne Desbiens, de Chicoutimi; MM. L.-P. DeRoy, de Québec; Roch Tremblay, de St-Joseph d'Alma; Marcel Lanouette, de Montréal; Marcel Naud, de Granby; et Lucien Therrien, de Thetford-les-Mines.

M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier général des syndicats catholiques, a rendu visite aux délégués. Il leur a demandé de continuer à soutenir le bon combat, de prendre de plus en plus conscience de nos responsabilités de syndiqués chrétiens. La raison d'être du syndicalisme catholique, dit-il, est d'assurer la présence de l'Eglise dans l'ordre social et dans les relations économiques et professionnelles, parce que c'est là le rôle des laïcs.

Deux résolutions

Deux résolutions ont été adoptées.

La première pour demander à la C.T.C.C. de faire des démarches auprès du gouvernement provincial, à savoir d'amender la Loi des liqueurs de telle sorte que les heures d'ouverture et de fermeture décrétées par les conseils de ville s'appliquent même aux détenteurs de permis de bière.

La deuxième résolution a trait à l'assurance-chômage. Elle demande que soit défini plus clairement ce qu'il faut entendre par "établissement domestique d'un seul tenant".

La Fédération a aussi apporté deux amendements à sa constitution. Premièrement: la nomination par chaque syndicat d'un substitut qui aurait les pouvoirs du directeur en l'absence de ce dernier aux

réunions du bureau de direction et au congrès. Deuxièmement, la nomination par chaque syndicat de son directeur ou substitut dûment désigné un mois avant le congrès ou au plus tard à la date du congrès.

Elections

A la séance du lundi matin eurent lieu les élections présidées par M. Louis-Philippe Boily, président du conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats nationaux. M. Roger McGinnis, publiciste du journal "Le Travail", organe officiel de la C.T.C.C., agissait comme secrétaire. Le résultat des élections fut le suivant:

Président, M. Lucien Dorion, Québec; 1ère vice-présidente, Mlle Jeanne Desbiens, Chicoutimi; 2ème vice-président, M. René Ouellet, Montréal; secrétaire, M. Maurice Dussault, Québec; trésorier, M. Ernest Vidal, Québec.

Plusieurs syndicats ont aussi désigné leur directeur: Employés du commerce de détails de Montréal, M. Marcel Lanouette; Alimentation en détail de Québec, M. Joseph Spénard; Alimentation en gros de Québec, M. René Breton; Employés de magasins de Québec, M. Léandre Tremblay; commis-quincailliers de Québec, M. L.-P. DeRoy; Employés de commerce de Thetford-les-Mines, M. Lucien Therrien; Magasins de détail de Chicoutimi, section masculine, M. Léon Beaulieu; Employés de coopératives de Granby, M. Marcel Naud; Employés du commerce de St-Félicien, M. P.-T. Tremblay; Commis-comptable de St-Joseph d'Alma, Mlle Marie-Joséphine Bouchard.

Les responsables

Le président remercia chaleureusement tous ceux et toutes celles qui ont contribué au succès du congrès et particulièrement M. Roch Tremblay, organisateur des Syndicats de St-Joseph d'Alma. L'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Aurèle Ouellet, avait précédemment de sages conseils aux délégués.

La visite des pouvoirs hydro-électrique de Chute du Diable et de Chute à Savane, de même que le tour du Lac-St-Jean terminèrent agréablement ce congrès.

MOUVEMENT



Au cours du congrès, trois membres de l'exécutif (tous trois réélus pour l'année qui vient) dirigent une séance. Ce sont, de gauche à droite, aux côtés de M l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la Fédération, MM. P. Lessard, président, Eloi Champoux et Oscar Fournier, secrétaire. A l'extrême gauche, M. Victor Dahl, premier vice-président.

En nous
négligeant
c'est
VOUS
que vous
négligez
COMMUNIQUEZ-NOUS
VOS
CHANGEMENTS D'ADRESSES

Au congrès de la Pulpe

Un fonds de défense de 25 cents

La Fédération nationale de la Pulpe et du Papier a décidé d'établir un fonds de défense professionnelle à l'occasion de son congrès annuel tenu à Québec les 7, 8 et 9 août dernier sous la présidence du confrère Philippe Lessard. Ce fonds de défense professionnelle entrera en vigueur à compter du 1er janvier prochain. Chaque membre versera à cette caisse spéciale une somme de 25 cents par mois.

A l'issue du congrès, le confrère Philippe Lessard a été réélu prési-

Au cours du congrès, les délégués ont reçu la visite de M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC. Dans son allocution, celui-ci a fait ressortir la nécessité pour les travailleurs d'avoir de véritables convictions syndicales. Votre appartenance à des syndicats catholiques, dit-il, doit vouloir dire quelque chose. Vous ne devez pas faire partie d'un syndicat uniquement pour des questions de salaires et d'heures de travail. Il y a bien plus que cela d'engagé dans la lutte que vous menez. Vous devez défendre les droits des travailleurs, et ces droits ne se ramènent pas uniquement à une affaire de salaire.

Elections

Les délégués ont également entendu le confrère Jean Marchand qui a présidé les élections à l'issue du congrès. Celles-ci ont donné le résultat suivant : président, le confrère Philippe Lessard; 1er vice-président, le confrère Victor Dahl, qui représentera à l'Exécutif la région Chicoutimi-Lac Saint-Jean; 2e vice-président, le confrère Eloi Champoux, qui représentera la région des Cantons de l'Est. Les autres vice-présidents sont les confrères Marius Cauchon, qui représente la région de Québec; Simon Lavoie, qui représente la Mauricie et Jean-Paul Brisebois, qui représente la Côte Nord. Le confrère Oscar Fournier, d'East-Angus, a été réélu au poste de secrétaire et le confrère Léo Poulin, de Donnacona, au poste de trésorier.

Le président de la Fédération, le confrère Philippe Lessard, a consacré une bonne partie de son rapport à l'étude des neuf arbi-

trages qui ont eu lieu dans le cours de l'année dans l'industrie de la pulpe et du papier. Au sujet du fonctionnement des conseils d'arbitrage, il a déclaré ceci:

Critique de l'arbitrage

"C'était pour la F.P.P. la première expérience de ce système d'arbitrage. Nous l'avons pris au sérieux. Nous avons choisi les arbitres les mieux qualifiés. Malheureusement, nous avons eu depuis l'impression que la plupart de nos employeurs n'ont pour ce système aucune considération. En effet, dans plusieurs cas, la preuve de l'employeur a été faible et les arbitres patronaux ont adopté l'attitude strictement négative du patron. De plus, au cours des négociations post-arbitrales, le plus profond mépris nous a souvent été manifesté pour les décisions du tribunal".

"Ce système, a ajouté M. Lessard, se prête à des lenteurs, des retards, des ajournements innombrables, souvent justifiés, mais parfois difficiles à comprendre. Nous avons souvent eu l'impression que certains de ces conseils faisaient la grève du délibéré, attendant que certains événements se produisent avant d'émettre leur décision. Cette obligation de passer par l'arbitrage avant d'avoir le droit de grève devrait disparaître de nos statuts. Cette loi a été faite en période de guerre alors que les grèves étaient interdites, mais, en période de paix, les groupes comme les individus devraient retrouver la liberté nécessaire à la poursuite de leur fin".

Le président a terminé son exposé sur cette question en souli-

gent de cette fédération syndicale qui compte des syndicats dans la plupart des régions d'opérations forestières de la province de Québec. Plus de 100 délégués ont participé aux délibérations du congrès. Samedi soir, un banquet a réuni les délégués et leurs invités. Plusieurs allocutions ont été prononcées à cette occasion, notamment par le secrétaire général de la C.T.C.C., le confrère Jean Marchand, par le président de la Fédération, M. Philippe Lessard, par M. l'abbé Jules Lockwell, aumônier de la Fédération.

gnant que "tous les délais occasionnés par la conciliation et l'arbitrage sont tels dans leurs conséquences que lorsque cette procédure finit par être complétée, les parties se retrouvent aux négociations post-arbitrales, très

souvent devant des conditions économiques ou autres très différentes de celles qui existaient au début des négociations et cela la plupart du temps au détriment des ouvriers".

Dans le rapport général de l'activité de l'année, le confrère Oscar Fournier a aussi abordé plusieurs questions d'intérêt général pour les travailleurs de l'industrie du papier. "Nous ne saurions trop insister, dit-il, sur les multiples démarches qu'imposent aux négociateurs syndicaux l'attitude des compagnies papetières devant les revendications des syndicats affiliés. Qu'il nous suffise de noter que la F.P.P., prenant l'initiative de requérir la formation des tribunaux d'arbitrage et obtenant par décision arbitrale la confirmation et la pertinence de ses demandes, a fait preuve de maturité et a forcé l'opinion saine à reconnaître son sens du devoir".

Le rapport du bureau fédéral traite aussi la question de la for-

mation d'un cartel avec les unions internationales à l'époque de la crise du papier. "Nous croyons, déclare le confrère Fournier, que s'il peut y avoir divergence d'opinion et de technique d'organisation entre deux centrales syndicales, il est inadmissible que des chefs syndicaux et des employeurs se coalisent pour trahir les ouvriers en imposant des conditions de travail inférieures... De plus, il devient ridiculement anormal que les ouvriers de Québec, qui sont au nombre de 20,278 dans l'industrie de la pulpe et du papier, reçoivent leurs directives de la province d'Ontario, où il n'y en a que 14,728, sur des questions aussi vitales que celles de la fixation des salaires et des heures de travail par convention collective".

Devant la situation, le rapport du bureau fédéral et du président concluent tous deux à la nécessité d'une campagne intense de recrutement dans ce secteur.



Les délégués au congrès de la Pulpe ont fourni un rude travail, par une chaleur assez écrasante. Cela n'a pas empêché les délégués d'être présents en bloc à toutes les assemblées. On les voit ici au travail.

TRAVAIL ET FOYER

A quoi songent les mamans

Ma fille a un an . . .

Ma fille vient d'avoir un an et je commence à peine à réaliser ce que c'est que d'être mère. Cela nous vient lentement, mais notre caractère de mère s'imprime de plus en plus profondément avec chaque sourire et chaque grimace de nos poupons. Il me semblait que je suis marquée aussi profondément par la maternité qu'un prêtre est marqué du sacerdoce. Toute ma vie je serai une mère, même quand je serai bien vieille et bien seule. Une seule année à côté d'un petit enfant qui grandit a fait de moi pour toujours une mère; je ne pourrai jamais plus, comme lorsque j'étais jeune fille, regarder les enfants comme de petites bêtes curieuses, à "regarder mais ne pas toucher". Je penserai toujours en maman, chaque fois que je verrai un enfant en larmes ou en sourires.

Les autres, les jeunes filles les célibataires, ils aiment bien nos enfants quand ils font leurs gentillesses; mais quand ils sont fatigués et braillards, ouste! on n'en veut plus. C'est une des choses les plus insultantes que de voir les "mon oncle" et les "ma tante" s'impatienter avec nos petits qui commencent à pleurnicher. S'ils sont fatigués, c'est bien dans ce temps-là qu'ils ont le plus besoin de notre affection. Et c'est dans ces moments-là qu'on distingue ceux qui les aiment vraiment. Ce n'est pas aimer que de refuser de comprendre et de consoler.

On nous enseignait à l'école qu'aimer c'est connaître. Je pense qu'on peut dire que les petits bébés naissants, on ne les aime

pas vraiment. Le lendemain de sa naissance, on m'aurait changé ma fille pour une autre que je ne m'en serais probablement pas aperçue. Je pensais à elle comme à une petite boule rouge, chevelue et gourmande. Mais à présent, si je pense à elle, je revois des sourires, des finesses, des mauvais coups, un visage barbouillé, une bouche qui avale tout, des mains qui agrippent tout; enfin, tout un ensemble qui décrirait n'importe quel enfant d'un an mais qui signifie pour moi la seule et unique.

Nous sommes bien fiers de les parader, nos petits, dans leurs habits du dimanche et leurs plus belles façons. Mais notre vie de mamans n'est pas faite que de ces

moments-là. Il y a toutes les fatigues et les désillusions. On avait dit "Moi, mes enfants, ce ne seront pas des capricieux". Et voilà qu'on est devant un enfant d'un an qui mange pas aussi bien qu'il devrait, qui ne veut pas rester seul, qui fait des colères quand on le laisse sur son pot. Et pourtant, de loin, ça avait l'air facile. On avait dit en voyant les autres: "Moi, je dompterais cet enfant dans pas grand temps"...

Il semble bien que c'est la première année qui nous fait à jamais mamans. Cela nous donne même les "bleus" quand on revient de l'hôpital et qu'on se dit: "Cet enfant, c'est ma responsabilité à tout jamais". Pas de vacances pour les mères!

Une fois mère, la vie nous a attrapés dans son tourbillon et ne nous laissera jamais partir. Il nous semble que quand on était jeune fille, on n'était pas encore embarquée dans la vie. On était ces gens propres et élégants qui débarquent dans les gares sans une mèche de cheveux déplacée et qui regardent grouiller autour d'eux sans s'y mêler, la foule bruyante des familles. Probablement qu'ils se disent, comme nous nous étions dit dans le temps: "Moi, quand j'aurai des enfants, je les laisserai à la maison"...

Jeanne DANSEREAU

L'Assurance-santé

Déficit: \$ 150,000; comment ça s'explique

Dans une causerie radiophonique, un avertissement solennel avait été donné à tous les intéressés, à l'effet que notre plan d'assurance-santé connaissait une très mauvaise expérience. Nous avions dit au cours de cette émission, que des mesures radicales s'imposeraient si cette mauvaise expérience persistait à se maintenir à ce niveau dangereux.

Eh bien, ce qui était à craindre est arrivé. Un changement dans notre plan a été

Après beaucoup d'étude, les fiduciaires et les autorités de la compagnie "Prudential" ont analysé soigneusement l'expérience passée, afin de connaître la ou les sources du déficit, qui a atteint, après sept mois d'opération, le chiffre astronomique de \$150,000

Les hôpitaux

Les raisons de ce déficit sont multiples. Nous en exposerons brièvement que les principales:

1—La moyenne des dépendants par assuré participant à notre plan est de 5.2 personnes, c'est-à-dire que notre plan couvre au-delà de 30,000 personnes, tandis que dans une ville comme Montréal, il n'en couvrirait que la moitié.

2—Certaines institutions hospitalières, à notre avis, se croient justifiées de toujours charger un compte équivalent au maximum des bénéfices de notre assurance. En un mot, nous le répétons, ces diverses institutions ont grandement aidé à l'accumulation de notre énorme déficit, par leur manque de compréhension et de coopération.

Nous voulons bien admettre que ces institutions, pour fin de saine administration, ont droit à une rémunération adéquate pour les services rendus aux patients, mais d'un autre côté, nous avons espéré qu'elles montreraient plus

de compréhension et réaliseraient, qu'en somme, elles sont les toutes premières à bénéficier d'un plan d'assurance-santé de cette envergure et que, de ce fait, elles se doivent d'aider à sa survivance. Nous espérons que, dans leur propre intérêt, les autorités de ces institutions ouvriront les yeux avant qu'il ne soit trop tard.

3—Il nous fait plaisir de rendre un hommage public à plusieurs de nos médecins et chirurgiens qui se sont montrés très raisonnables dans leurs tarifs et qui se méritent ainsi le vrai titre de médecin. Ces praticiens ont compris que, même avec un plan d'assurance-santé, c'est toujours en définitive, le patient qui paie et ont montré la même droiture de conscience que s'ils avaient transigé directement avec lui. Malheureusement, si la Croix-Bleue, avant nous, a dû se retirer avec un déficit de \$86,000, et si nous avons accumulé un déficit encore plus considérable parce que notre plan était plus généreux, nous devons forcément avouer que tous les médecins ne se sont pas montrés aussi compréhensifs.

Et nous ?

4—Les assurés eux-mêmes ainsi que leurs dépendants ont contribué pour une bonne part à cet

décidé par l'assemblée des fiduciaires de la fiducie Service de Santé du Saguenay, qui groupe comme vous le savez, au-delà de 6,000 assurés. Ces assurés sont représentés par trois syndicats de notre région, soit le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de Saint-Joseph d'Alma et enfin le Syndicat National des Employés des Pouvoirs Electriques de Shipshaw et de Chute-à-Caron.

te mauvaise expérience. Ceci ne s'adresse pas à tous les assurés, mais seulement à ceux qui se font une mauvaise conception de l'assurance-santé. Nous disons à ces gens que le but de l'assurance-santé est principalement de couvrir le désastre, c'est-à-dire les grandes maladies qui nécessitent une hospitalisation. Ces assurés doivent comprendre qu'inafailliblement, les abus de telle sorte seront toujours, en définitive, payés par une augmentation de primes, ce qui est une grave injustice envers les gens raisonnables, qui auront aussi à supporter le fardeau d'une telle augmentation.

Nous avons essayé d'analyser les principales raisons de notre déficit. Nous espérons que les fautivefs sauront se reconnaître et s'amender de façon à ce que nous puissions conserver une protection d'assurance-santé à un taux raisonnable. Ceci est vital pour toute notre région et pour toutes les classes de la société. Un nouveau plan sera distribué à tous nos assurés d'ici quelques jours. Ce plan saura, nous l'espérons, enrayer les abus. Si certains de nos assurés ne reçoivent pas ce nouveau plan, ils voudront bien communiquer avec le bureau d'assurance, téléphone 8-3495, le plus tôt possible.

Pour aider à surveiller la marche de notre plan, nous nous sommes acquis les services d'un

LA CHAMBRE de débarras

La "vinaigrette" se prépare ainsi: deux tiers d'huile (mazola ou autre mais non de l'huile à salade), pour un tiers de vinaigre. Ex: 4 c. à soupe d'huile auxquelles vous ajoutez 2 c. à soupe de vinaigre. Assaisonner largement de sel et poivre et bien brasser le mélange. Tranchez tomates et concombres et arrosez-les de cette vinaigrette. Elle peut servir pour remplacer la mayonnaise dans une salade avec oignons et carottes finement râpés.

* * *

Toutes les revues de mode, tous les journaux qui s'intéressent aux problèmes féminins, nous chantent sur tous les tons que savoir s'habiller est un art. Bien souvent, cet art s'accommode mal avec notre pauvre petit budget. Et nous restons sous l'impression que seul, l'argent peut faire un ensemble chic, une taille élégante. Ce qui n'est pas toujours vrai. Examinons les gens dans les trams; quelques personnes ont du beau, du cher, mais on passe intérieurement la réflexion: "ça ne leur va pas du tout". Par contre, certaines petites robes pas tellement dispendieuses vous iront à merveille parce qu'elles s'harmonisent avec la couleur de vos yeux, de vos cheveux et qu'elles sont simples. La question argent joue un certain rôle dans la toilette féminine mais il ne faut jamais lui faire céder le pas au goût et à la simplicité.

* * *

La maman qui attend un bébé a souvent la manie de porter le noir durant la période de grossesse. Sous prétexte que les couleurs sombres amincissent, et qu'elle se sent moins gênée en noir, elle délaisse les couleurs gaies, même durant les périodes de grandes chaleurs. C'est un tort. Même si le noir amincit nous n'avons pas dit adieu pour neuf mois à notre taille élégante? Alors laissons de côté le sombre et confectionnons des jupes ou robes de couleurs gaies, vives qui aideront peut-être à chasser les inquiétudes qui sont souvent nôtres durant ce temps.

* * *

Nos enfants sont en vacances encore pour un mois. Arrêtons-nous pour nous demander si au début de septembre nous ne devons pas entrer à l'hôpital, tant nous serons exténuées par le surcroît de travail, la préparation de repas plus copieux, les règlements de conflits entre frères et soeurs? Si oui, il est encore temps d'y remédier en changeant quelque peu notre méthode de travail. Préparons des repas à base de salade, de fruits et légumes frais, et donnons aux grands des responsabilités dans la maison; ils sentiront que nous comptons sur eux et nous serons allégées d'une quantité de petites besognes. Et, pourquoi ne pas leur faire garder toute la bande, une fois de temps en temps?... Il y a aussi les terrains de jeux, les parcs et des pique-nique à la montagne qui offrent un centre d'intérêt considérable et qui vous permettent de souffler et de voir clair dans votre besogne. Ainsi à la fin des vacances, les enfants ne sentiront pas que vous avez une hâte fébrile de vous débarrasser d'eux, parce que vous serez moins fatiguées, plus patientes et plus compréhensives.

* * *

L'heure du dodo, le soir! Quel cauchemar pour certains parents! Pour tous les parents à vrai dire! Voici quelques trucs à essayer avant que tout ne tourne au drame. Faire en sorte que l'heure qui précède la mise au lit soit un temps agréable pour les enfants; raconter une histoire chanter des chansons, organiser des jeux tranquilles. Mais, qu'ils sentent qu'on s'occupe d'eux. Pour les plus petits, les coucher avec leur joujou préféré. Ne pas leur montrer cette heure comme une pénitence, mais comme un moment agréable après une journée bien remplie de jeux. A partir de trois ou quatre ans, les habituer à aller se coucher seuls en faisant une parade jusqu'au lit, etc. Et, gros atout, si le papa n'est pas souvent à la maison, quand il y est, que ce soit lui qui prenne en charge cette heure. Les enfants se sentent en confiance; ça fait changement avec tous les jours, et la maman peut vaquer à une autre besogne.

médecin chirurgien avantageusement connu dans la région, soit le Dr Henri Vaillancourt, de la Clinique St-Joseph de Jonquière, dont il est le propriétaire.

Nous sommes assurés que son expérience tant comme chirurgien qu'administrateur de clinique nous facilitera la surveillance de notre plan. Nous demandons à tous nos intéressés d'accorder leur pleine collaboration au docteur Vaillancourt dans sa tâche ardue et nous profitons de l'occasion

pour le remercier d'avoir accepté cette tâche délicate. Ce geste dénote un sens social élevé et nous espérons que ses confrères lui faciliteront la besogne.



La C.T.C.C. a dit à Ottawa ce que veulent les travailleurs en matière d'assurance-chômage

On nous a souvent répété qu'il faut envisager la possibilité d'une dépression économique d'envergure comme celle que nous vécûmes dans la décennie de 1930. La CTCC ne croit pas que la caisse d'assurance-chômage ait été créée pour faire face à une telle éventualité. Elle ne doit pas assumer des responsabilités qui ressortissent au gouvernement. La CTCC est d'opinion que la Loi d'assurance-chômage a été conçue dans le but de protéger les travailleurs contre les effets d'un chômage considéré normal dans une économie normale et non contre les fluctuations aiguës qui peuvent se produire à l'occasion d'une crise.

L'expérience des dix dernières années démontre que le fonds est suffisamment bien garni pour absorber, sans danger, les réclamations qui résultent des variations régulières dans le niveau de l'emploi au Canada.

Pendant la première période d'application de la Loi, il était indispensable que les contributions versées soient plus élevées que ce qu'auraient pu justifier les obligations de la caisse et cela, afin de permettre la création d'une réserve suffisante. Maintenant que cette réserve est constituée, il faut donner aux assurés la pleine mesure de protection qui correspond aux revenus de la caisse.

Depuis quelques années, sur recommandation de la Commission et par suite de demandes des organisations syndicales de travailleurs du pays, le Gouvernement a apporté plusieurs amendements à la Loi pour la rendre plus généreuse. Un des plus importants est sans doute le dernier que la Chambre des Communes a adopté et qui garantit à l'assuré la continuation du paiement des prestations s'il tombe malade alors qu'il est en chômage. Pourvu, évidemment, qu'il remplisse les autres conditions statutaires.

D'autres améliorations devraient être apportées dans un avenir prochain et la CTCC est d'opinion que celles qu'elle suggère ne mettront pas la solvabilité de la caisse en danger et corrigeront des injustices et déficiences que personne n'a intérêt à perpétuer.

1.- Augmentation des prestations

Les prestations d'assurance-chômage s'établissent présentement aux taux maxima suivants: \$17.10 par semaine pour un employé sans dépendant et \$24.00 par semaine pour un travailleur ayant une personne à charge.

Si l'on prend en considération le coût de la vie et le niveau des salaires au Canada (moyenne de \$57.24 par semaine au 1er avril 1953), l'insuffisance des prestations saute aux yeux.

La CTCC recommande que les prestations soient augmentées de \$1.00 par semaine pour les assurés sans dépendant et de \$3.00 par semaine pour ceux qui ont une personne à charge. Elle recommande de plus qu'une nouvelle catégorie de bénéficiaires soit établie couvrant les assurés ayant deux personnes à charge ou plus. Les taux de prestation de cette nouvelle catégorie devraient représenter une augmentation de \$6.00 par semaine sur les taux actuels.

Les prestations supplémentaires devraient être aussi augmentées dans la même proportion que les prestations ordinaires et la période pendant laquelle elles peuvent être versées prolongées jusqu'au 30 avril de chaque année.

2.- Création de nouvelles classes

Comme nous le mentionnions

Messieurs,

La CTCC considère la Loi sur l'Assurance-chômage comme la pièce maîtresse de notre régime de sécurité sociale. Aussi, suit-elle avec intérêt tout ce qui s'y attache afin que les travailleurs reçoivent la protection à laquelle ils ont droit et bénéficient du maximum d'avantages que peut offrir la caisse d'assurance.

La CTCC se réjouit du fait que les conditions économiques qui ont prévalu au Canada depuis 1940 aient permis de constituer

au paragraphe précédent, le salaire moyen des travailleurs canadiens s'est accru substantiellement depuis quelques années ce qui a brisé la relation qui avait été établie entre les bénéfices et le revenu des assurés. Les ouvriers qui gagnent \$60, \$65 ou \$70 par semaine peuvent difficilement s'accommoder de \$17 ou \$24 par semaine. Il serait donc opportun de créer une nouvelle classe qui tiendrait compte de cette évolution dans les salaires. Cette classe pourrait commencer à \$60 par semaine et la classe actuelle de \$48.00 pourrait être limitée à \$59.99.

Une telle modification à la Loi n'affecterait pas du tout la caisse puisque des contributions plus élevées seraient établies pour ces nouvelles classes.

3.- Extension de la loi

La CTCC croit que la loi devrait être tendue le plus possible afin de couvrir le maximum de travailleurs. Elle comprend, toutefois, que des difficultés administratives rendent impraticable, dans certains cas, cette proposition.

Mais, il n'y a aucune raison, par exemple, qu'un secteur comme celui des hôpitaux et des institutions de charité ne soit pas couvert. Les pressions politiques ne doivent pas constituer une critère acceptable pour s'abstenir de poser un geste dont bénéficieraient des milliers d'employés.

4.- Elimination de la période d'attente et des jours non-compensables

La CTCC maintient intégralement sa position au sujet de la période d'attente et des jours non-compensables. Ces restrictions devraient être abolies le plus tôt possible. L'assuré qui tombe en chômage a assez de subir une baisse radicale de revenu sans être privé de bénéfices de la loi pendant un certain nombre de jours.

5.- Statut des ouvriers ne travaillant que quatre jours

Récemment la CTCC est intervenue sans succès auprès de la Commission afin de faire corriger une situation qui lui paraît anormale. Il s'agit du statut des ouvriers qui ne travaillent que quatre jours dans une semaine normale de cinq jours. Ces ouvriers n'ont droit à aucune prestation parce qu'on leur impose, en somme, deux jours non-compensables dans la semaine. Nous croyons que le règlement en vertu duquel ces décisions sont prises devrait être rescindé.

6.- Jours de grève en regard de la section 28

Ce chapitre a été reproduit dans *Le Travail*, la semaine dernière.

7.- Restrictions concernant les femmes mariées 38 (1) (d)

Malgré les améliorations appor-

tées au règlement concernant les femmes mariées, la CTCC s'y oppose toujours. Elle croit que c'est un mauvais principe de créer des conditions spéciales pour une catégorie d'assurés pour l'unique raison de pallier à certaines difficultés administratives ou de contrôle.

8.- Chômage pendant les périodes de vacances

Les travailleurs qui tombent en chômage par suite de l'arrêt "pour vacances" d'une entreprise et qui n'ont pas droit aux allocations de vacances, devraient recevoir des prestations d'assurance.

9.- Travail à temps réduit

La Commission d'Assurance-chômage devrait faire de nouvelles études afin de vaincre les difficultés administratives que pose le problème des ouvriers qui sont soumis à un régime de travail comportant une réduction journalière des heures de travail.

10.- Nombre de contributions

La CTCC croit que la Commission devrait étudier l'incidence, sur le fonds, d'une diminution éventuelle du nombre de jours de contributions établissant le droit aux prestations.

11.- Service national de Placement et les grèves

La CTCC insiste fortement pour que le Service national de Placement ne serve pas d'agence de A cette fin, elle demande que le recrutement de briseurs de grève. Service ne réfère aucun candidat aux établissements dont les travailleurs sont impliqués dans un arrêt de travail, résultant d'un différend ouvrier.

12.- Réhabilitation des travailleurs

La CTCC est d'avis que la Commission, à même ses deniers, devrait contribuer à la réhabilitation des travailleurs qui ne peuvent plus travailler dans leur métier et favoriser l'inscription des chômeurs aux diverses écoles spécialisées existantes. Un tel programme devrait se réaliser après entente avec les provinces.

13.- Service de placement des syndicats ouvriers

Les syndicats ouvriers qui possèdent leur propre service de placement devraient pouvoir obtenir des permis à condition de faire rapport au Service national de Placement.

14.- Remise des livrets d'assurance

Les ouvriers de la construction subissent des préjudices par suite du retard à recevoir leur livret d'assurance lorsqu'ils quittent leur emploi. La Commission devrait obliger les employeurs, par règlement, à faire diligence.

une réserve considérable qui se chiffrait, au trente juin de cette année, à \$864,568,478.-88. Une telle réserve nous évitera, sans doute, les mauvaises expériences qui ont été vécues dans d'autres pays. Toutefois, le but de la loi n'est pas d'accumuler indéfiniment des fonds. Les travailleurs comprennent qu'on doit assurer la solvabilité de la caisse, mais l'augmentation presque constante de la balance excédentaire leur indique que l'on pourrait sans danger accroître les bénéfices et ne pas créer dans le public le sentiment que notre régime d'assurance-chômage est un vaste instrument de thésaurisation.

15.- Emission de reçus à la remise des livrets

Les assurés devraient pouvoir obtenir un reçu des bureaux d'assurance-chômage lorsqu'ils remettent leur livret. Ce reçu indiquerait le nombre de jours et la moyenne des contributions hebdomadaires consignés dans leur livret.

16.- Avis de sept jours

La CTCC suggère que la loi d'assurance-chômage rende obligatoire l'avis de sept jours de séparation de sept jours excepté dans l'industrie de la construction et les industries saisonnières.

17.- Formule d'appel

La CTCC croit que la Commission devrait rétablir la méthode modifiée en septembre 1947 et suivant laquelle la formule d'appel aux tribunaux arbitraux apparaissait au verso de l'avis de re-

jet de la réclamation.

18.- Tribunal arbitral à Drummondville

La Commission devrait établir un tribunal arbitral à Drummondville, P.Q. La population ouvrière de cette ville est assez considérable pour justifier une telle mesure.

19.- Consultation lors de la nomination des présidents de tribunaux

La CTCC recommande que la Commission consulte les principales organisations ouvrières et patronales avant de désigner un président de tribunal arbitral.

* * *

En terminant ce mémoire, la CTCC est heureuse de souligner les bonnes relations qui existent généralement entre elle et ses corps affiliés, d'une part, et la Commission et ses différents bureaux, d'autre part.

La représentation qu'on accorde au travail organisé dans l'administration de la loi d'assurance-chômage constitue non seulement la reconnaissance d'un principe démocratique fondamental, mais également une garantie d'efficacité et de justice.

Humblement soumis,

LA CONFEDERATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA

Ottawa, le 31 juillet 1953.

Voici votre billet VERS LA SÉCURITÉ

DÉCOUPEZ—POSTEZ AUJOURD'HUI—Sans affranchissement!

Au Directeur, Service des rentes sur l'État, Ministère du Travail, OTTAWA, Ont. (Franco)

VEUILLEZ ME FAIRE PARVENIR DES RENSEIGNEMENTS MONTRANT COMMENT UNE RENTE SUR L'ÉTAT CANADIEN PEUT M'ASSURER LA SÉCURITÉ À PEU DE FRAIS.

Mon nom est (M., Mme, Mlle).....

Je demeure à.....

Date de naissance.....

Age où la rente doit entrer en vigueur..... Téléphone.....

IL EST ENTENDU QUE CES RENSEIGNEMENTS SONT CONFIDENTIELS.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Une RENTE SUR L'ÉTAT canadien est un moyen sûr et facile de vous garantir un revenu mensuel régulier à votre retraite. Aucun examen médical requis. Si vous passez un versement, le contrat n'est pas annulé. Chaque cent que vous économisez est protégée par le Gouvernement du Canada.

Le malaise du textile (IV)

Une reprise est sensible depuis '52

Comme nous le mentionnions dans notre précédent article, les premiers symptômes d'une reprise dans les industries textiles se sont manifestés au cours de 1952. Après la chute brutale des cours des matières premières, succédant à la hausse provoquée par la guerre de Corée, une stabilisation des prix intervint qui s'étendit à l'ensemble des matières premières industrielles et aux prix de gros; l'indice général des prix de gros des fibres textiles, filés et tissus, qui était de 246.7 en 1950 (base 100 moyenne 1935-39) et avait atteint jusqu'à 327.1 en mars 1951, se retrouve à 251.5 en 1952 et 241.6 en mars dernier, soit à son niveau d'avant le conflit coréen. Il est resté relativement stable depuis plus d'un an, évoluant depuis janvier 1952 entre 260.4 et 241.6. Que cette stabilité des prix ait largement concourru au redressement des affaires, c'est sur quoi il paraît inutile d'insister.

Au même moment, on a constaté une nette reprise de la demande et des ventes, provoquée en grande partie par la suppression au début de 1952 de toutes les mesures restrictives gouvernementales sur le crédit à la consommation et par l'exécution des contrats militaires dont le montant, pendant l'année fiscale 1951-52, atteignit \$127.4 millions.

Double effet

Cette reprise eut un double effet salutaire: augmentation de la production, et diminution des stocks des magasins à rayons de vêtements pour dames et pour hommes, qui s'élevaient en 1951 jusqu'à \$64.7 et 37.6 millions, s'infléchirent à \$45 et 23.6 millions à la fin de 1952.

Parallèlement, la production n'a cessé de croître, tant dans les industries primaires que dans la confection. Durant le premier semestre 1952, 163,147 balles de coton brut avaient été utilisées par l'industrie cotonnière canadienne; durant le second semestre, ce chiffre atteignit 177,214, soit près de 9% de plus, de sorte que l'indice d'activité de cette industrie, qui était descendu à 82.1 en juin 1952, remonta à 130.5 en décembre. On constate une évolution semblable dans les industries du vêtement, le redressement s'étant même fait sentir dès le printemps; tous les chiffres de production du dernier trimestre de 1952 y sont très supérieurs à ceux de 1951.

Ces progrès — il faut le souligner — se sont poursuivis cette année; les plus récents chiffres d'activité en témoignent. Pendant les 4 premiers mois de 1953, l'industrie du coton a employé 13% de coton brut de plus qu'au cours de la même période de l'année dernière, et son activité a été grandement supérieure à celle de l'an passé, indice moyen 133 contre 110.1 en 1952). Il est tout-à-fait remarquable que son indice d'activité d'avril dernier, soit 141, reflète un niveau qui n'avait pas été atteint depuis juin 1951. Même constatation dans l'industrie lainière, où les filés de worsted utilisés dépassent au premier trimestre de 26% ceux du premier trimestre de 1952.

On voit qu'après un malaise sérieux, l'industrie textile se remet sur pied; les statistiques ci-dessus indiquent clairement que la situation s'est assainie. Au reste, les récentes déclarations des industriels eux-mêmes font preuve d'optimisme. Monsieur H. G. Smith, président de l'Institut des Textiles primaires soulignait il y a peu de temps:

"D'une façon générale, nous envisageons l'année 1953 avec un optimisme prudent. Le pouvoir d'achat de l'économie canadienne et les perspectives d'un marché grandissant avec l'accroissement de la population sont encourageantes".

De son côté, Monsieur J. I. Roy, président de l'Institut canadien du Coton, déclarait:

"L'industrie cotonnière canadienne a eu de sérieuses difficultés l'an passé (1952), mais ses bases n'ont pas été ébranlées et nous entrevoyons pour cette année des affaires meilleures et plus stables".

Enfin, Monsieur E. F. King, président de l'Institut de la Soie et de la Rayonne, précisait à son tour:

"La solidité de l'économie canadienne, l'accroissement de notre population et l'augmentation de la demande des consommateurs nous autorisent à être optimistes".

Confiance permise

Ces facteurs constituent autant de raisons d'envisager les perspectives textiles avec confiance. Les Canadiens sont parmi les plus importants utilisateurs de textiles et la consommation domestique est en progrès constant. Par habitant, elle était en 1926 de 14.5 livres pour le coton; en 1939, elle était passée à 15.3 livres et en 1950 (dernière année normale avant la crise) à 17.8 livres. Si la consommation de la laine a tendance à décroître (5.7 livres en 1926, 4.8 livres en 1939 et 5.4 livres en 1950), par suite de la concurrence des textiles synthétiques, en revanche celle de ces derniers est en rapide croissance. L'emploi de la rayonne et du nylon, qui se chiffrait à 5.08 yards par capita en 1939, s'est élevé à 9.08 yards en 1951 et la production de tissus de rayonne et nylon a progressé entre 1946 et 1951 de 81.8 à 113.1 millions de yards.

Du reste, comme nous l'avons déjà noté, le succès des tissus synthétiques — rayonne, nylon, orlon, dacron — rend le Canada moins dépendant et par conséquent moins vulnérable aux fluctuations des marchés mondiaux, notamment à celles des prix. L'industrie canadienne dispose dans ce cas des matières premières, bois et cellulose, au Canada même. Il y a là, avec l'accroissement continu de la population, donc du marché domestique, un facteur économique qui ne saurait être sous-estimé.

Henry MHUN

Quand vous communiquez votre nouvelle adresse, mentionnez aussi l'ancienne et le nom de votre syndicat.

LE CONTRAT CHEZ DUPUIS



La signature du contrat, sans grève, chez Dupuis, a constitué un événement. On voit ici en train d'apposer leurs signatures, MM. Raymond Dupuis, président de la maison et Albert Rousseau, président du syndicat. Au milieu, penché en avant, M. J.-C. Schertenleib, négociateur patronal.



Après la signature du contrat, les visages des membres du comité de négociation reflétaient la satisfaction du travail bien fait. De gauche à droite: René Ouellet, Robert Befort, Gérard Picard, président de la C.T.C.C., Mlle Georgette Lachaine, M. Marcel Francoeur, Mlle Yvonne Sanche, MM. Marcel Lanouette, Mme Anita Milmore, Mlle Madeleine Brousseau, M. A. Dion, Mlle Thérèse Desforges, MM. Maurice Rivard et J.-A. Rousseau.

Un plan de pension aux fonctionnaires de Shawinigan

Dans une intéressante déclaration qu'il vient de faire, S. H. le maire François Roy a dit qu'il venait de remettre au gérant municipal, M. Robert Dorion, un projet de plan de pension qui pourrait facilement être appliqué, d'ici peu, aux employés de la cité dès qu'ils auraient atteint 65 ans.

Ce plan, qui serait administré par la cité tout comme l'assurance patronale, pourrait être réalisé par une contribution de la cité et des employés eux-mêmes.

Le plan serait basé sur les années de service et sur le salaire des employés. Il serait semblable à celui en vigueur, depuis déjà quelques années, à la Shawinigan Water & Power, et qui a donné d'excellents résultats, depuis son entrée en vigueur.

"C'est un plan que j'aurais réellement à coeur de voir s'appliquer le plus tôt possible. Il offre de réels éléments de sécurité pour les employés et je crois que, des deux côtés, il est réalisable.

"J'espère qu'on s'empressera de l'étudier et de voir à lui faire passer le plus tôt possible les diverses étapes qui s'imposent. Il lui faut, en effet, certaines approbations et, pour qu'il puisse entrer en vigueur l'an prochain, il faudrait se mettre immédiatement au travail".

NEWS DIGEST

EDITORIAL COMMENT

The workers' vote on August 10, writes LE TRAVAIL in its page one article, indicated that we had not understood the necessity of a powerful opposition in the House. Even if labor was not satisfied with the opposition parties, it could certainly not be so happy about the last government's performance as to return it in power with its full strength. The key to a real democratic government is an opposition strong enough to impress the government and force it to plan its policies carefully. That is not what we have now.

Unfortunately, too many workers still vote on impressions rather than for or against a political program. The result of the last election indicates that the need is stronger than ever for political education among the workers.

THREE CONVENTIONS

Over the last week end, three conventions were held in Quebec and St. Joseph d'Alma by three federations, affiliated to the CCCL.

The Pulp and Paper groups, meeting in the Syndicates' building in Quebec city, voted in favor of a strike fund for the Federation. Starting Jan. 1st 1954, every member of the National Unions of Pulp and Paper workers will contribute 25 cents a month to this fund.

In Quebec also, two other federations were meeting: Wood and Furniture. Both agreed to merge into one single federation. Delegates of both groups joined in the drafting of a new constitution. All were unanimous to decide that a single federation would serve the workers better since the problems in both industries were close enough to one another.

In St. Joseph d'Alma, Commerce employees decided that the decrees governing their working conditions were neither fair nor efficient and that their efforts over the coming year should be concentrated towards the negotiation of private agreements with each employer.